

## Note explicative 1: nouveau modèle de cotisations proposé par le comité

Le nouveau modèle de cotisations proposé dès 2021 consiste en 1. Une cotisation de base avec 3 niveaux (300.- ; 500.- et 1500.-) et 2. Diverses prestations additionnelles payantes, à la carte (optionnelles).

### 1. Cotisations annuelles de base :

Catégories de membres	Cotisations annuelles actuelles	Cotisations annuelles proposées dès 2021
Membres individuels, startup	200.-	300.-
Entreprises 1-49 EPT	200.-	300.-
Entreprises 50-249 EPT	400.-	500.-
Entreprises dès 250 EPT	800.-	500.-
Académiques / R&D	600.-	500.-
Associations *	1500.-	500.- / 1500.-
Partenaires invités **	0.-	0.-

#### \* Informations relatives aux associations :

Association professionnelle élargie : l'association se substitue à ses membres ; tous les membres individuels peuvent bénéficier des avantages : 1500.-

Association professionnelle limitée : l'association ne se substitue pas à ses membres ; uniquement membres de la direction/comité peuvent bénéficier des avantages : 500.-

Interprofessions : 1500.-

#### \*\* Informations relatives aux partenaires invités :

Les partenaires invités sont principalement des réseaux du même type, pour lesquels une adhésion réciproque équivalente est possible. Dans tous les cas, la contrepartie est à définir et discuter au cas par cas.

## 2. Une gamme de prestations additionnelles payantes et à la carte pour compléter la cotisation de base

La cotisation de base sera complétée par une gamme de prestations additionnelles à la carte payantes mais optionnelles, que les membres pourront sélectionner selon leurs besoins et intérêts. Ces prestations seront développées en collaboration avec divers partenaires/experts, et implémentées au fur et à mesure, graduellement et selon les demandes des membres. Trois prestations sont actuellement en cours de discussion/montage dont notamment un atelier-formation sur les emballages d'une demi-journée réalisé en collaboration avec le Laboratoire Emballage et Conditionnement (COMATEC-LEC) de la HEIG-VD. Ces prestations seront ouvertes à tous (membres et non-membres) mais les membres du Cluster Food & Nutrition bénéficieront de tarifs préférentiels d'au moins 30% sur toutes les prestations et activités.

Les prestations qui sont offertes par le Cluster avec une cotisation de base sont les suivantes (liste non exhaustive qui évoluera selon les besoins). Ces prestations seront décrites en détails sur notre site web :

- Réseautage – mise en relation facilitée – accès au réseau du Cluster et de ses partenaires
- Activités thématiques dont certaines exclusives aux membres et partenaires
- Tarifs préférentiels
- Aide au montage de projets
- Visibilité (page membre sur le site web avec photos et textes)

## Note explicative 2 : commission de projet du Cluster Food & Nutrition et modification des statuts

Le comité de l'association du Cluster Food & Nutrition propose la création et l'activation d'une nouvelle commission de projet dès 2021. Cette commission de projet aura un rôle actif au sein des activités opérationnelles du Cluster. Elle sera formée de 5 à 6 experts, issus des milieux académiques et industriels et se rencontrera plusieurs fois par année. La commission de projet sera notamment responsable de discuter et se prononcer sur des propositions de projets et différentes initiatives du Cluster. Cette commission deviendra un instrument important pour assurer une gouvernance et un fonctionnement optimaux des activités du Cluster.

Veillez noter que les futurs membres de la commission de projet seront contactés et nommés par le bureau du Cluster. Dès que ces membres seront connus, les informations seront publiées sur le site web du Cluster.

Nous vous invitons à prendre connaissance des modifications proposées aux statuts en consultant le document y relatif disponible au courant du mois de mai sur le site web du Cluster (rubrique événements, Assemblée Générale).